



### PUBLIC CONCERNE

- DRH, RRH
- Directeurs, Directeurs généraux
- Toute personne chargée de mettre en application les règles du Code du Travail et des Conventions Collectives du secteur sanitaire, social et médico-social

### POURQUOI ASSISTER A CETTE MATINALE ?

- Pour prendre connaissance des actualités en matière de Droit Social et en mesurer les impacts sur les établissements et services,
- Pour mieux appréhender les enjeux stratégiques liés à la mise en place du Comité Social Economique (CSE) et à la sécurisation de la rupture du contrat de travail, issus des décrets d'application des **six ordonnances réformant le Code du Travail**,
- Pour être sensibilisé sur les points de vigilance des modifications nouvellement en vigueur et/ou à venir, tout en ayant connaissance du calendrier d'application prévu par le législateur

### INTERVENANTS

**Maître Stéphane PICARD**, Avocat en droit social, PICARD Avocats

### TARIFS

Adhérent 1er participant d'une structure : 60 €  
Adhérent participants suivants : 50 €

Non-adhérent : 120 €

### PROGRAMME

8H45 - Accueil café

9h15 - Introduction, Amaëlle Penon, directrice de l'Uriopss Ile-de-France

9h20 - **Actualités de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2018 concernant le droit social**

9h30 - **Mise en place du Comité Social Economique : un enjeu stratégique à anticiper.**

- Rappel des évolutions récentes des instances représentatives du personnel
- Du mono-établissement au pluri établissements : comment organiser son CSE ?
- Fonctionnement et attributions du CSE : les principales nouveautés

11h00—Pause café

11h 15—**L'encadrement de la rupture du contrat de travail : nouvelles sécurisations ?**

- Lettres-types de licenciements
- Motivation du licenciement : une seconde chance ?
- Décryptage de la rupture conventionnelle collective

12h45 - Conclusion

### LIEU

**MAS – Salle Mirabelle**

10-18 Rue des Terres au Curé, 75013 Paris  
Métro 7 ou T3 – Porte d'Ivry